

# LE CENTRE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LE PROCESSUS DE DÉTECTION ET D'ÉVALUATION DU JOUEUR



## Introduction

Dans le cadre de la réforme de la compétition et de la structure de club, le département technique de la FSQ, après consultation de son Collège technique provincial (CTP), a tenu à formaliser l'ensemble des règles et missions du Centre de développement régional (CDR) et du programme des sélections régionales (PSR) afin de permettre une collaboration harmonieuse entre les ARS et leurs clubs. Ces deux programmes se veulent utiles, réalistes et acceptables pour tous.

## Mission du CDR

Le CDR a comme mission d'identifier les meilleurs joueurs de la région ayant un bon potentiel (masculin et féminin) et de les réunir ponctuellement afin de compléter leur développement. Le CDR a comme mission de préparer une sélection U-13 pour participer aux **Jeux du Québec** (JQ) ou au **Tournoi des sélections régionales** (TSR). L'objectif final étant de permettre aux meilleurs joueurs de la région d'être identifiés au niveau des équipes du Québec, voire au niveau des équipes nationales canadiennes.

## **Modalités concernant l'âge des athlètes pour le CDR**

(n-1= le nombre d'année avant les TSR ou Jeux du Québec)

**Pour le CDR, les différentes phases techniques entreprises sont :**

- Identification (n-3).
- Développement (n-2).
- Préparation à la compétition (n-1).
- Compétition (13 ans).

## **Procédure de détection des joueurs de l'ARSC**

**Les joueurs sont détectés au travers des différentes activités offertes à l'ARSC telles que :**

- Championnat extérieur ARSC.
- Championnat intérieur Campea.
- Jeux techniques de l'ARSC.
- Coupe des Présidents (été).
- Matches amicaux ou tournois.
- Recommandations par les clubs via leur directeur technique de club (DTC).

**Tous les joueurs sélectionnés :**

Sont invités par lettre postale ou courrier électronique à participer au 1<sup>er</sup> camp des SR;

Sont tenus de se présenter à la date indiquée sur le document et, s'ils sont dans l'impossibilité de se présenter, ils doivent communiquer avec l'ARSC qui leur fournira une autre invitation pour le camp suivant.

Doivent absolument participer aux activités de l'ARSC s'ils veulent faire partie des équipes du Québec, à moins qu'un accord ne soit pris avec le responsable technique de l'ARSC. Les joueurs qui ne pourront être présents pour le tournoi des sélections régionales ou Jeux du Québec ne seront pas retenus.

Ayant le potentiel pour être sélectionnés pour les équipes du Québec mais qui ne pourraient être présents au tournoi des SR ou Jeux du Québec pour des raisons jugées pertinentes par l'ARSC, seront recommandés par celle-ci à la Fédération de Soccer du Québec.

Les joueurs blessés ou absents excusés recevront une invitation selon le meilleur moment des SR et du joueur. Toutefois, le joueur qui ne démontre pas l'envie ou encore une fiabilité ne sera pas retenu pour les camps des SR.

Sont évalués lors des camps de la SR qui débutent fin septembre ou début octobre,

Seront retranchés au fur et à mesure des différents camps et selon le processus d'évaluation technique tel que des matchs, mini-matchs, activités techniques individuelles et collectives ou tournois.

Qui seront retenus après chaque camp sont invités par courrier postal, courriel et/ou la liste des joueurs invités pour le camp suivant est indiquée sur le site internet de la région. Chaque club reçoit cette liste via leur DTC.

Ne participant pas aux activités du club pourraient se voir interdire l'accès aux SR. Les DTC doivent avertir l'entraîneur cadre de tous problèmes et évalueront ensemble la situation du joueur.

### **Quelques questions souvent demandées**

#### ***Qui évalue les joueurs ?***

*Le personnel technique de l'ARSC. Les DTC sont invités à participer aux camps de la SR et leurs recommandations sont évaluées par le personnel technique de l'ARSC. Un joueur peut être recommandé à tout moment de l'année par son DTC ou par le personnel technique de l'ARSC.*

#### ***Si je ne peux me présenter au camp pour lequel on m'a invité, que dois-je faire ?***

*Prévenir l'ARSC dans les plus brefs délais au 514-722-2551, poste 209.*

#### ***Pourquoi, après avoir été invité au camp de la sélection régionale, ma convocation m'a été retirée ?***

*Vous devez communiquer le plus rapidement avec votre DTC et si celui-ci ne peut vous répondre, veuillez communiquer avec le département technique de la région.*

#### ***Pouvons-nous être absents d'un camp de la sélection régionale ?***

*Oui, toutefois l'absence devra être dûment justifiée et acceptée par l'entraîneur-cadre.*

**À quelle période ont lieu les tournois ou les événements de la sélection régionale ?**

Vous pouvez visiter le site [www.soccerconcordia.ca](http://www.soccerconcordia.ca), dans l'onglet technique, vous trouverez toutes les informations relatives à la SR. Un document avec les dates des camps de la sélection régionale est remis à chaque joueur qui fera partie de l'équipe.

**Quand aurais-je la certitude que mon enfant fera partie des sélections régionales et qu'il se rendra au TSR ou Jeux du Québec ?**

Vers la moitié du mois de juin, la liste des 16 (Jeux du Québec) ou 18 joueurs sera communiquée aux clubs de l'ARSC et aux DTC.

**Mon enfant peut-il être retiré de l'équipe après cette période ?**

Oui, toutefois seulement pour des raisons de :

- Non-motivation.
- Blessures.
- Absences répétitives ou non justifiées.
- Joueur n'est pas en ordre avec le club.
- Comportement jugé inacceptable des parents ou du joueur.
- Tout cas spécifique sera évalué par l'ARSC et celle-ci se réserve le droit de prendre une décision appropriée pour le bien du joueur, du club ou de l'ARSC.

**Quels sont les frais pour les joueurs ?**

La sélection du joueur et les frais sont pris en charge par la région (valeur de 600\$). Toutefois un montant de ± 100\$ pourra être demandé aux joueurs. Ce montant est évalué et revu à chaque année.

Pour toutes autres questions, vous pouvez communiquer avec l'entraîneur cadre de l'ARSC.